



Testament retiré de chez le notaire avant le décès

Par **mamijo**, le **28/07/2015** à **11:50**

Bonjour à tous

une petite question :

ma mère a déposée un testament chez son notaire en Janvier 2003.

En 2012 (elle avait 85 ans) 3 semaines avant son décès mon frère et ma sœur ont appris l'existence de ce testament, ils ont donc pris rendez vous chez le notaire et ils ont emmené ma mère chez celui-ci pour qu'elle retire son testament. tout ceci sans que moi et mon frère aîné ni soyons conviés bien sur !! car je me serai opposé.

ce testament avait été rédigé dans le but de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité. y a t-il un recours ?

son notaire me dit qu'elle avait toute sa tête (et là, il avait raison) par contre lorsque je lui pose la question sur la présence de mon frère et de ma sœur dans son cabinet sans ma présence ni celle de mon frère aîné il ne sait plus quoi me dire.

quelqu'un a t-il une idée sur la question ,

sachant que je possède une copie de celui-ci qu'elle m'avait remis en 2003.